

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix sept, le dix sept octobre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le dix octobre deux mille dix sept, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne AUCOUTURIER, Isabelle PRUD'HOMME, Jean-Marc BONNIN, Danielle RIVET, Philippe VIDAL, Jeanne FETTU, Pierre BECKER, Françoise MIGNOT, Jean-Marie BOURGEUS, Renée BROUX, Alain PRIET, Marie-Luce FLEURY, Jean-Philippe GUERRY, Jean-Louis GARNIER, Danielle CHEVAL, Fabrice SIRE, Sandrine PROUST, Vito LA SCOLA, Gabriel BARDO, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD.

Absents représentés : Jean-Pierre HERVOIR (procuration à C. Baudin), Katy BESSON (procuration à I. Prud'Homme), Stéphane MAGRENON (procuration à F. Aucouturier), Alain GENITEAU (procuration à G. Bardo), Colette DAUPHIN (procuration à J.P. Guerry).



Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Jean-Marie Bourgeus est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

Affaire n° 1 : lotissement « résidence La corniche » / remboursement éclairage

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve le remboursement de la somme de 233,97 € (deux cent trente trois euros et quatre vingt dix sept centimes) à l'association syndicale libre lotissement La Corniche pour les frais inhérents à l'éclairage public.



URBANISME – GRANDS TRAVAUX

Affaire n° 2 : convention de servitude Enedis

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ accepte la constitution d'une convention de servitude au profit d'ENEDIS pour la réalisation d'une ligne électrique souterraine et ses accessoires sur la parcelle communale cadastrée section AZ n° 256 sise 16 bis rue des Passiflores,
- ✚ accepte la régularisation, en vue de sa publication au service de la publicité foncière par un acte authentique établi par le notaire d'ENEDIS, étant précisé que tous les frais se rapportant à ce dossier seront à la charge du demandeur,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à la présente délibération.



Affaire n° 3 : alignement allée des Dunes

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve l'acquisition de la parcelle de 24 m² issue de la parcelle AD 64 au prix de 2 676 € (deux mille six cent soixante seize euros) à Monsieur Jean-Philippe BRISSON et dont la réitération se fera par acte authentique dressé en la forme administrative,
- ✚ inscrit la dépense correspondante au compte 2111 du budget primitif.



SECURITE – DOMAINE MARITIME

Affaire n° 4 : candidature Pavillon bleu

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve le dépôt de la candidature de la ville pour l'obtention du label « Pavillon bleu » au titre de l'année 2018,
- ✚ confie aux membres de la commission « environnement » l'élaboration d'un plan d'actions en lien avec la labellisation et en relation étroite avec la direction des services techniques de la ville,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20 h 25.

